



**L'AVIS de Muttersholtz – Mai 2020 –
Dossier : Se préparer aux inondations
Entretien avec Fanny DEMESY**

- Pouvez-vous vous présenter ?

« Fanny DEMESY, chargée de mission prévention des inondations. Je suis l'animatrice du Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) ILL Ried Centre Alsace depuis fin 2014, dans un premier temps au Syndill (Syndicat des digues de l'Ill de l'Alsace Centrale), puis au SDEA depuis janvier 2018. »

- Quel est votre lien avec le dossier ?

« Dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) exercé par les communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018, la défense contre les inondations notamment a été confiée au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA). Le syndicat est ainsi gestionnaire des digues et autres ouvrages de protection contre les crues présentes sur le territoire, et met en œuvre également une politique de prévention du risque inondation.

Plus précisément, sur le bassin de l'Ill de Colmar à Erstein, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations a été mis en place. Ce programme d'actions vise à une gestion intégrée du risque inondation sur le territoire. Les objectifs sont de réduire le risque et les dommages à la fois grâce à la mise en place d'aménagements de protection collectifs (digues par exemple), mais également en réduisant la vulnérabilité à l'échelle du bâtiment (via des batardeaux suite à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité par exemple). Le but du PAPI est également de développer la culture du risque, le but étant de réduire les dommages par une prise de conscience des élus et de la population. Enfin, la prévision, l'alerte et la gestion de crise font également partie des axes de travail.

- Quelles sont les spécificités de Muttersholtz par rapport aux crues ?

« Muttersholtz est située dans la zone inondable de l'Ill, dans le Ried d'Alsace Centrale. Ce secteur est soumis à la fois au risque de débordement de cours d'eau (l'Ill essentiellement) et au risque d'inondation par remontée de nappe. La totalité de la partie bâtie de la commune est soumise au risque d'inondation pour une crue centennale. C'est ainsi une des communes les plus touchées de tout le bassin. »

- Pensez-vous que Muttersholtz soit bien protégé ?

« Les digues actuelles protègent Muttersholtz (hors Ehnwihhr) pour des petites crues. En revanche, la commune est soumise au risque inondation pour des événements plus importants. »

- Que pensez-vous de l'état des digues ?

« Les digues présentes sur le territoire ont été construites au fil du temps et des inondations majeures du territoire, parfois en situation de crise. Elles n'ont pas forcément été réalisées dans les règles de l'art tel que préconisé aujourd'hui, ni dimensionnées par rapport à un niveau de crue précis.

Le tronçon de digue au droit de Muttersholtz est en bon état et a un niveau de protection élevé (proche de la crue centennale). En revanche, Muttersholtz est potentiellement inondée dès une crue décennale par risque de rupture et de contournement du petit retour de digue présent au sud de la commune.

Malgré toutes les précautions prises, notamment par une inspection régulière et un entretien adapté, il y a toujours un risque de rupture de toute digue, aussi bien conçue soit-elle. »

- Avez-vous des anecdotes au sujet des inondations ?

« Je n'ai pas d'anecdote particulière au sujet des inondations. J'ai essentiellement des souvenirs des crues récentes, qui sont de petites crues saisonnières et qui inondent essentiellement les cultures et prairies. J'ai en tête ces grandes étendues d'eau, nouveaux terrains de jeu pour les cygnes et autres espèces aquatiques. »

- Quels conseils pratiques donneriez-vous ?

« Pour les personnes habitant dans la commune, vous pouvez demander la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de votre habitation. Dans le cadre du PAPI, le SDEA propose des diagnostics gratuits des habitations, ces derniers ont pour but d'identifier les points sensibles de votre habitation, et de vous proposer des mesures que vous pouvez mettre en œuvre pour réduire les risques et les dommages à l'échelle individuelle. Un certain nombre des travaux préconisés peuvent être subventionnés par l'Etat jusqu'à 80%. Une première campagne de

diagnostics a déjà eu lieu fin 2019 (vous avez peut-être reçu une plaquette et un courrier à ce sujet). Il est également recommandé de réaliser le Plan Familial de mise en sûreté (PFMS). Ce document permet de vous préparer en cas de crise au niveau de votre famille et de votre habitation, le cadre de ce document est consultable sur internet (en tapant PFMS sur géorisques.gouv.fr ou sur risques-majeurs.info). Enfin, lors d'un épisode d'inondation il faut bien évidemment suivre les recommandations et les bons gestes (disponibles sur inondaction.net dont nous sommes partenaires). »

- Que préconisez-vous pour l'avenir ?

« Le PAPI en cours étudie la mise en œuvre d'un projet d'aménagement permettant d'améliorer la protection des personnes et des biens contre les inondations, le but est de renforcer et rationaliser les digues existantes. Ce projet est complexe et doit conjuguer des impératifs techniques, réglementaires, environnementaux, agricoles et financiers, ce qui implique des délais qui peuvent sembler longs. Il doit surtout permettre une protection des habitations du territoire sans aggraver la situation en amont et en aval, cela nécessite ainsi de trouver des mesures compensatoires aux volumes soustraits au champ d'expansion des crues. Parallèlement, il est important que nous tous soyons également acteurs de notre protection, de part notre prise de conscience du risque et des mesures que nous pouvons mettre en place à notre échelle. »